

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique

Session été 2011

POL 5820 Théorie de la planification urbaine et régionale
--

Chargé de cours : Laval Rioux  
Courriel : [riouxlaval@videotron.ca](mailto:riouxlaval@videotron.ca)

**Description du cours**

Présentation de théories de la planification urbaine et régionale. Élaboration des processus de planification dans un cadre urbain et régional : la formulation de la problématique, enquête, analyse, identification des problèmes, formulation des objectifs, élaboration, évaluation et choix des options, formulation des politiques, mise au point des instruments de mise en œuvre, mise en œuvre, évaluation des incidences des plans d'urbanisme, révision des plans.

**Objectifs du cours**

Acquérir une connaissance de base en matière de théories de la planification. Développer une habileté d'analyse de la pratique en planification urbaine. Identifier les méthodes et les démarches en planification et évaluer leurs résultats.

**Contenu du cours**

Le cours se divise en cinq sections.

Première section : Les notions de base et le modèle paradigmatique.

Les notions d'urbain et de région. Les notions d'aménagement, de développement et de planification. Le rôle des pouvoirs publics en planification.

Deuxième section : Les principaux courants théoriques en planification urbaine et régionale.

Le développement historique des théories depuis 1945. Les pratiques nationales distinctives. Les nouvelles théories : la planification stratégique, la planification en collaboration, la planification en gouvernance et participation.

Troisième section : Étude du processus de planification et de la démarche.

L'identification des problèmes et fixation des objectifs; analyse prospective et alternatives, le processus de prise de décision, la disposition des moyens, la production des plans et instrumentation, la mise en œuvre en étapes, l'évaluation des résultats, la révision des plans.

Quatrième section : Étude approfondie de l'Énoncé de vision stratégique du MAMROT.

Le cadre prospectif dans l'aménagement. Les législations opérantes et le développement durable. Étude de l'avant-projet de loi révisant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Cinquième section : Étude de cas québécois de pratique planificatrice.

La planification stratégique dans le cadre des MRC et des deux communautés métropolitaines. Le schéma d'aménagement et de développement de la CMM. La planification à la Ville de Montréal.

### **Méthode d'enseignement**

Le cours est donné sous le mode magistral. Les notes de cours de l'enseignant sont envoyées par courriel aux étudiants avant chaque séance de cours. Les étudiants seront invités progressivement à participer aux discussions sur des thèmes proposés.

### **Tache et contribution étudiante**

Deux travaux sont exigés sous forme d'essai. Trois sujets seront soumis au choix. L'entente pédagogique décidera de l'évaluation et des échéances de remise.

### **Documentation et bibliographie**

Une bibliographie sélective sera proposée selon les ouvrages disponibles en bibliothèque UQAM.

Plusieurs documents PDF seront fournis par le professeur avec les notes de cours.

Les ouvrages majeurs en appui au cours sont les suivants :

ALLMENDINGER, P. (2002) : *Planning Theory*, London, Palgrave, 239 pages.

HEALEY, P. (1997) : *Collaborative Planning. Shaping Places in Fragmented Societies*, Vancouver, UBC Press, 338 pages.

McLOUGHLIN, B. (1969) : *Urban and Regional Planning. A Systems Approach*, London Faber. Traduction française (1977) : *Planification urbaine et régionale*, Paris, Dunod, 329 pages.

PROST, R. et RIOUX, L. (1977) : *La planification. Éléments théoriques pour le fondement de la pratique*. Montréal, PUQ, 131 pages.

TAYLOR, N. (1998) : *Urban Planning Theory since 1945*, London, Sage, 180 pages.

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

**Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514-987-3000 poste 2544.**

## **PLAGIAT**

**Règlement no. 18  
Article 2.1 Infraction**

**Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.**

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### **6.9 Entente d'évaluation**

#### **6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation**

**Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :**

- a) le nombre et les échéances des évaluations;**
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.**

**Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.**

#### **6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.**
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.**

#### **6.9.3 Procédure**

**Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.**